

Publié sur (<http://pol-ville.cget.gouv.fr>)

Accueil > Projet de loi de finances (PLF) pour 2019 : budget en hausse pour la politique de la ville

Projet de loi de finances (PLF) pour 2019 : budget en hausse pour la politique de la ville ^[1]



Le Gouvernement a présenté, le 24 septembre dernier, son projet de loi de finances (PLF) pour 2019 dans lequel le financement de la rénovation urbaine et de la politique de la ville devrait bénéficier de 85 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'an passé.

« Une augmentation du budget sans précédent », commente Serge Morvan, commissaire général à l'égalité des territoires. Ce sont ainsi 520 millions qui vont bénéficier à la politique de la ville : « 81 millions d'euros vont permettre de mettre en œuvre la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, dont la feuille de route a été publiée en juillet dernier, et 4 millions iront au financement du nouveau programme de renouvellement urbain », précise Sébastien Jallet, commissaire général délégué à l'égalité des territoires et directeur de la Ville et de la Cohésion urbaine.

Au programme : financement de 1 000 postes d'adultes-relais, doublement des postes Fonjep, création de postes Atsem en écoles maternelles, lancement des cités éducatives, soutien aux associations les plus structurantes, développement des stages de 3e, Cordées de la réussite... Dans ce budget également : la garantie, par ailleurs, que l'État apportera 200 millions d'euros au financement du NPNRU sur la durée du quinquennat.

Plus généralement, la politique de réduction des inégalités territoriales se traduira par :

le maintien des crédits de la mission qui permettront notamment de couvrir les engagements de l'État sur les volets territoriaux des contrats de plan État-Régions ; ce sont aussi 1,6 milliard d'euros qui iront aux projets locaux sous forme de dotations de soutien à l'investissement public local et d'équipement des territoires ruraux, chaque année.

Par ailleurs, le programme Action Cœur de Ville bénéficiera d'une enveloppe dédiée de 5 milliards d'euros d'ici 2022, apportés par l'État et ses partenaires ;

autre priorité du ministère de la Cohésion des territoires : la couverture numérique du territoire pour laquelle le Gouvernement se fixe l'objectif de couvrir 100 % des foyers en haut débit fixe, dès 2020, et en très haut débit, en 2022. Au total, les investissements dans l'Internet fixe et la couverture en téléphonie mobile représentent un volume d'investissement de plus de 20 milliards d'euros, dont l'État finance une part significative.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a aussi décidé d'accélérer le développement des tiers-lieux et de consacrer 110 millions d'euros l'an prochain à la création de 300 Fabriques des territoires ;

enfin, l'accès aux services publics reste une priorité : 5 millions d'euros supplémentaires seront consacrés aux maisons de services au public en 2019, portant à 15 millions d'euros l'enveloppe de l'État, qui s'ajoute au financement des principaux opérateurs.

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2018.09.24_dossier_plf20... [2]

URL source (modified on 09/10/2018 - 10:50): <http://pol-ville.cget.gouv.fr/node/7073>

Liens

[1] <http://pol-ville.cget.gouv.fr/content/Projet-de-loi-de-finances-PLF-pour-2019-budget-en-hausse-pour-la-politique-de-la-ville>

[2] http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2018.09.24_dossier_plf2019-2.pdf